

# Carte scolaire : la gauche empêtrée, les parents en colère

LE MONDE | 14.05.2014 à 10h55 • Mis à jour le 14.05.2014 à 12h08 | Par Mattea Battaglia et [Aurélie Collas](#)

**La gauche a beau clamer, depuis deux ans, que sa priorité concernant l'école est de lutter contre les inégalités, elle tarde à s'emparer d'un sujet hautement sensible : la « carte scolaire ». Plus précisément, l'affectation des élèves au collège ou au lycée selon leur secteur d'habitation et la marge de manoeuvre laissée, ou pas, aux familles. Coïncidence ? La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Monique Sassier, en a fait, cette année, l'un des axes majeurs de son rapport annuel, présenté mercredi 14 mai.**

Parmi les 11 300 réclamations qu'elle a reçues en 2013, un bon tiers (37 %) est lié aux questions d'affectation, d'inscription ou d'orientation. Des familles y expriment leur frustration de ne pas avoir obtenu l'établissement qu'elles avaient demandé. « Ces dernières années, on a enregistré plus de 300 réclamations sur la carte scolaire par an. La tendance est à la hausse. C'est suffisant pour en faire un sujet », analyse M<sup>me</sup> Sassier.

## « UN IMMENSE ESPOIR... ET UNE IMMENSE DÉSILLUSION »

Celle qui réceptionne, depuis cinq ans, les plaintes vis-à-vis de l'école émanant de ses « usagers » (parents, étudiants, élèves) comme de ses personnels, entend jouer un rôle d'arbitre bienveillant. « L'assouplissement de la carte scolaire a été entendu par les familles comme le droit de choisir son établissement. Cela a suscité un immense espoir... et une immense désillusion », note-t-elle. Espoir de pouvoir obtenir une dérogation pour éviter le collège du secteur ; désillusion face à la réponse souvent négative de l'administration. Depuis 2007, sur les 105 000 demandes formulées chaque année – les deux tiers à l'entrée en 6e –, 73 000 sont accordées.

« Telle famille nous écrit parce qu'elle n'a pas obtenu le collège avec l'option chinois qu'elle réclamait ; telle autre s'alarme que son enfant puisse être tiré vers le bas dans l'établissement du secteur réputé difficile, poursuit M<sup>me</sup> Sassier. D'autres, enfin, font état de situations particulières – séparation, garde alternée, déménagement – remettant en cause leur affectation. » Ces demandes, la médiatrice les entend mais ne les soutient pas. « Il nous semble que la carte scolaire doit fonctionner, tranche-t-elle. Répondre à tous les désirs individuels serait une erreur de société. »

Engagé dans la course à l'Elysée en 2007, Nicolas Sarkozy avait « vendu » l'assouplissement de la carte scolaire comme un nouveau droit censé garantir la mixité sociale et scolaire dans les collèges. Il pensait alors abolir, même s'il s'est

contenté, une fois élu, de l'assouplir. Sa rivale Ségolène Royal défendait aussi cette option. Signe que la question dépasse les clivages politiques.

## UN PROJET DE DÉCRET TIMIDE

Or les recherches depuis cinq ans ont démontré que l'assouplissement ne saurait être la solution miracle. D'abord, parce que les dérogations ne peuvent être accordées qu'au compte-gouttes, dans la limite des places disponibles. Ensuite parce que ce ne sont pas les classes défavorisées qui se sont emparées de cette liberté, mais celles qui possèdent les codes de l'école. L'assouplissement tend plutôt à « renforcer les situations acquises. Les collèges attractifs restent attractifs, et les collèges évités restent évités », concluait, en 2013, un rapport des inspections générales. Certains établissements, en ZEP, se sont même « ghettoisés ».

Très vite après son installation rue de Grenelle, en 2012, Vincent Peillon a promis un retour à une carte scolaire « *plus rigide* ». Deux ans plus tard, à la veille de son départ du ministère, il confiait en aparté ne pas savoir par quel bout s'emparer du dossier. Comment favoriser la mixité tout en garantissant aux familles un certain degré de « libre choix », auquel elles n'entendent pas renoncer ? Les réponses du gouvernement ont jusqu'à présent manqué d'audace. A la rentrée 2013, c'est l'ordre des motifs justifiant les dérogations qui a été modifié de manière symbolique. Doivent être traitées, en priorité, les demandes concernant les enfants handicapés, les boursiers, les fratries... Sont relayés au dernier rang les « *parcours scolaires particuliers* » (options, sections internationales), qui servent souvent à éviter le collège du secteur.

Sur le bureau de son successeur, Benoît Hamon, un projet de décret, lui aussi timide, amorce la réflexion sur un redécoupage des secteurs. Actuellement, la règle du « un collège, un secteur » prévaut. Le texte ouvre la porte à l'élargissement d'un secteur à plusieurs établissements, à condition que les conseils généraux, chargés de dessiner la carte scolaire, et l'éducation nationale, qui gère les affectations des élèves, puissent s'entendre. Il encourage ainsi la signature de conventions pour « préciser les modalités de leur coopération ».

## « L'HEURE EST VENUE DE S'ATTAQUER AU PROBLÈME »

« *Il faut plus d'audace, plus d'imagination* », ose Monique Sassier. Elargir le périmètre permettrait de « *mieux répartir les élèves entre plusieurs collèges, même si cela ne résoudra pas tout* ». La médiatrice prône une meilleure information des familles. « *Les règles d'affectation sont opaques d'une académie à l'autre. Ici, ce sont les notes qui comptent, là, les dates de naissance...* » Elle veut croire que les familles, même tentées par « l'entre-soi », seraient prêtes à se confronter à l'hétérogénéité sociale et scolaire, à condition qu'on réponde à leurs questions sur le climat scolaire, les résultats de l'établissement... « *Aidons-les à passer de la rumeur à la raison. Leur inquiétude n'est pas irréductible* », assure-t-elle.

Avant elle, la sénatrice socialiste Françoise Cartron, auteure en 2012 d'un rapport sur le sujet, a avancé plusieurs pistes : redécouper et élargir les secteurs, mais aussi accorder une compensation financière aux collèges défavorisés, et, pourquoi pas, remettre en jeu les subventions versées aux établissements privés en fonction du

public qu'ils accueillent. Une façon de les inciter à diversifier leur recrutement. « *On est arrivé aux limites de la déréglementation, estime la sénatrice, l'heure est venue de s'attaquer au problème.* »

A l'étranger aussi, le débat est ouvert. « *En France, on continue de se focaliser sur la carte scolaire, mais d'autres pistes existent* », explique la sociologue Agnès van Zanten. Londres a créé un dispositif pour affecter, dans chaque établissement, un tiers de bons élèves, un tiers de moyens, un tiers de faibles. La Belgique, elle, a donné dans certaines zones la responsabilité des affectations d'élèves aux chefs d'établissement. « *Il n'existe pas de dispositif national idéal de régulation* », conclut la chercheuse. Une façon de dire que la solution doit être recherchée localement.